

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

SYSTEME PORTE A PORTE

Le ramassage des déchets verts, selon le système porte à porte, sera à nouveau effectué par le service des travaux publics **tous les jeudis dès 07 h 00**

dès le jeudi 17 mars 2011.

Nous vous prions de bien vouloir respecter les quelques principes suivants:

- les déchets doivent être déposés dans des récipients en dur (seaux de toute sorte), qui seront vidés et laissés sur place (**pas dans des sacs à poubelles, ni sacs en plastique ou en papier !**)
- les branchages, **n'excédant pas 8 cm de diamètre**, doivent être attachés en fagot, ne dépassant pas 150 x 30 cm et 20 kg au maximum,
- les déchets en vrac ne seront pas ramassés.

Il est bien clair qu'entre deux tournées, vous avez toujours la possibilité de déposer vos déchets compostables, tels quels, dans les containers verts mis à disposition dans différents endroits de la localité. Aucun sac à ordures ou autre sac en plastique ne doit être mis dans ces containers.

En outre, nous encourageons les personnes ayant de grandes quantités de déchets verts à acquérir leur propre container. Ces derniers peuvent être obtenus dans les commerces spécialisés.

Les containers privés ne doivent pas être déposés sur le domaine public avant le mercredi précédant le ramassage. De plus, ils doivent être marqués de l'adresse de leur propriétaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Landeron, le 7 février 2011

Direction des travaux publics